

1972. L'Union a été créée pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la géographie. Le congrès, qui a lieu tous les quatre ans, réunit tous les membres pour leur permettre d'étudier ensemble divers problèmes concernant les aspects généraux de la géographie. Le secrétariat du comité canadien se trouve au ministère de l'Environnement.

La *Commission internationale des irrigations et du drainage*, dont le Canada fait partie, se réunit tous les trois ans afin de rassembler les connaissances mondiales sur les problèmes d'actualité intéressant l'irrigation, le drainage et la lutte contre les inondations.

Le Canada est membre du *Comité des défis de la société moderne*, patronné par l'OTAN. Le but premier de ce Comité est d'examiner les problèmes particuliers de l'environnement humain afin d'inciter les gouvernements membres à passer à l'action. A cette fin, des projets pilotes portant sur divers sujets sont effectués sous l'égide du Comité. Le Canada participe à des projets pilotes sur l'aide en cas de désastre, la sécurité routière, la pollution des eaux côtières et des eaux intérieures, le traitement des eaux-vannes et les soins médicaux.

L'*Organisation de coopération et de développement économiques* a créé un *Comité de l'environnement* dont le Canada fait partie. Un certain nombre de groupes sectoriels ont été mis sur pied pour assurer la réalisation des objectifs du Comité dans divers domaines écologiques. Le Groupe de l'environnement urbain proposera des mesures pour réduire la pollution et cherchera à améliorer les méthodes administratives en ce qui concerne la protection et l'amélioration de l'environnement urbain. Le Groupe de la présence accidentelle des produits chimiques toxiques dans l'environnement ainsi que les coûts et les effets des diverses méthodes utilisées. Le Groupe de la qualité de l'air doit étudier et définir les problèmes de la pollution atmosphérique et proposer les politiques et les mesures à prendre pour lutter contre la pollution et maintenir la qualité de l'air, ainsi que les moyens que peuvent adopter les gouvernements pour en assurer l'application. Le Groupe de l'aménagement des eaux est chargé d'étudier et de définir les problèmes d'aménagement des ressources en eau et de proposer des mesures pour l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau par l'emploi de diverses méthodes de contrôle, et de déterminer les effets socio-économiques de tels programmes. Le Groupe directeur de l'eutrophisation, sous-groupe de l'aménagement des eaux, supervisera un ensemble d'études pour évaluer le coût de la lutte contre le déversement de détergents, d'engrais et de déchets agricoles dans les eaux.

En outre, le Canada tâchera de mettre en lumière une série de principes directeurs touchant les aspects économiques des politiques écologiques à l'échelle internationale, d'élaborer des données réalistes sur le coût de la lutte antipollution et d'appliquer de façon raisonnable et pondérée le principe voulant que ce soit «le pollueur qui paie». Plusieurs groupes spéciaux ont été créés pour effectuer des enquêtes à court terme au sujet des problèmes suivants: le rôle des véhicules automobiles, la pollution par l'industrie des pâtes et papiers, la pollution atmosphérique causée par les vapeurs de combustibles s'échappant de sources fixes, et la détérioration de l'environnement par suite du développement de la Méditerranée.

Un Comité national canadien a été créé pour veiller à la coordination et à l'exécution de tous les projets mis au point dans le cadre du *Programme biologique international*, projets auxquels le Canada participe activement.

Le Canada a joué un rôle prédominant à la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain* qui a eu lieu à Stockholm du 5 au 16 juin 1972. La délégation canadienne, formée de représentants des provinces et de l'industrie, a aidé à articuler de nombreuses résolutions importantes et à assurer que les recommandations intéressantes particulièrement le Canada soient comprises dans le plan final d'action des Nations Unies. Le Canada a aussi grandement contribué à la préparation de la «Déclaration des Nations Unies sur l'environnement humain», dont les 26 principes ont été acceptés à l'unanimité par les pays participants. Un Conseil administratif des programmes écologiques a été créé pour veiller à l'application du plan d'action. Un secrétariat, sous la direction de M. Maurice Strong du Canada, a été établi à Nairobi pour servir ce Conseil.

Par suite de la Conférence de Stockholm, le Canada a également participé à un certain nombre de conférences sur les problèmes de l'environnement à l'échelle internationale; sur la scène nationale, une équipe de travail fédérale-provinciale a été formée pour mettre au point un plan d'action national suffisamment souple pour permettre aux gouvernements fédéral et provinciaux d'agir en collaboration et de coordonner leurs activités touchant l'environnement et, en même temps, pour assurer l'application des recommandations du plan d'action des Nations Unies.